



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination, du pilotage,
de l'appui territorial et de
l'environnement

Bureau de l'environnement

La Roche-sur-Yon, le **28 SEP. 2026**

Dossier suivi par : Céline LE LUDEC

Tél. : 02.51.36.71.70

Mél : pref-icpe@vendee.gouv.fr

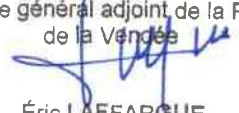
Références à rappeler : AIOT 58500798

Madame, Messieurs

Par arrêté n° 2026-DCPATE-166, je vous mettais en demeure de fournir un porter à connaissance concernant l'augmentation des effectifs bovins et la mise à jour du plan d'épandage concernant votre exploitation GAEC LES LYS située sur la commune de Terval.

L'avis formulé par l'inspection des installations classées, à la suite de la transmission des éléments demandés, permet de lever la mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
~~Pour le Préfet,~~
le secrétaire général adjoint de la Préfecture
de la Vendée

Éric LAFFARGUE

GAEC LES LYS
Les Lys
85120 TERVAL